



Procès-verbal du Conseil Municipal

du vendredi 20/10/2023 à 20h00

(à la Mairie)

Nombre de conseillers en exercice : 13 (Présents ou représentés : 12)

Présents :

Maryline MONTEILLET, Annelise MICHEL-GAGNAIRE, Jean-Paul TROUPEL, Patrice COUDON, Jacqueline BOULANGE, Patrick EVEILLARD, Antoine GENGE (arrivé à 20h25), Aurore LEFEBVRE, Alain PEYROU, Simone SALAT.

Excusés : Caroline BARRAL-AURATUS, Jérémy LABRUNIE (représenté par Aurore LEFEBVRE), Serge POTEL (représenté par Alain PEYROU).

Secrétaire de séance : Annelise MICHEL-GAGNAIRE

Début de la séance : 20h10

Deux procurations sont remises en début de séance à Mme le Maire par Aurore LEFEBVRE et Alain PEYROU.

Il est constaté une erreur de date sur celle de Serge POTEL : procuration pour le Conseil Municipal du 21/10/2023 au lieu du 20/10/2023. Cette procuration étant datée du jour est toutefois prise en compte.

Mme le Maire indique qu'il devrait y avoir un Conseil Municipal rapproché : a priori, le jeudi 23/11/2023 à 20h00. Il sera consacré principalement à la validation des appels d'offres pour la base multi-accueil, le but étant ensuite de pouvoir envoyer rapidement les notifications aux entreprises. Il est important que le quorum soit atteint (au minimum 7 conseillers).

Le contexte national et international est compliqué et préoccupant : sur proposition de Mme le Maire, les membres du Conseil Municipal sont invités à observer une minute de silence en hommage au professeur Dominique BERNARD tué à Arras dans le cadre de ses fonctions.

1. Informations générales

a) **Ecole :**

- Mme le Maire indique que l'enseignante de maternelle a quitté récemment l'école : l'Administration de l'Education Nationale, au vu de différents éléments en sa possession, lui a proposé un poste. Cette semaine, une remplaçante a assuré la jonction jusqu'au début des vacances scolaires. A la rentrée, Monsieur NOUVEAU sera l'enseignant titulaire de cette classe.
- 3 nouvelles inscriptions ont été enregistrées : 1 dès la rentrée du 06/11/2023 et 2 début janvier 2024.
- Le prochain Conseil d'école est planifié le mardi 07/11/2023 à 18h00 à l'école.

b) **Restauration scolaire :**

Mme le Maire rappelle que la commune est engagée dans la démarche PAT (Projet Alimentaire Territorial) Consocantal et s'approvisionne auprès de plusieurs producteurs locaux : Gaec La Ferme de Vabres (volailles), Jérémy LABRUNIE (Cantal), Ferme de Séverac à Polminhac (fromage de chèvre), Gaec Cantournet à Prunet (yaourts et desserts lactés), Gaec Théron (légumes de saison), EARL Rispal à Siran (viande et charcuterie de porc), Les fermiers du Cantal (pommes et œufs).

La semaine dernière, Sandra LAJARRIGE est allée à la journée de rencontre « acheteurs / fournisseurs » initiée par la CABA dans le cadre du Projet Alimentaire de Territoire. Pour la semaine du goût, elle a proposé des petites thématiques aux enfants. Sandra a d'ores et déjà pu suivre des formations sur l'hygiène, le goût et la diététique.

c) **Temps d'Activités Périscolaires (TAP) :**

Mme le Maire explique que Aude MARCOMBE a organisé et mis en place les plannings des TAP 2023 / 2024.

Sur la période 1, une enseignante est intervenue et a proposé une activité « théâtre » (cf. délibération au point 4).

Sur la période 2, l'association Printemps 2002 n'étant plus en mesure d'intervenir, Sandra LAJARRIGE s'occupera d'un « atelier cuisine » avec les petits : elle sera rémunérée en heures complémentaires.

d) **Séniors :**

Jacqueline BOULANGE détaille les activités proposées sur la commune à destination des séniors :

- Atelier informatique : le mardi après-midi (toute l'année),
- Atelier Danse : le mercredi après-midi (toute l'année),
- Atelier Gym : le vendredi matin (toute l'année),
- Atelier équilibre (avec le CLIC) : le jeudi matin (pendant 12 séances),
- Atelier nutrition « Comment bien se nourrir » (avec l'ACDA) : les 14/11, 28/11 et 12/12/2023 de 9h00 à 15h00.

e) **CCAS :**

Simone SALAT indique que le CCAS s'est réuni la semaine dernière.

L'année prochaine, 16 habitants fêteront leurs 70 ans, 4 leurs 80 ans et 4 leurs 90 ans : 24 cartes d'anniversaire seront réalisées par les enfants dans le cadre des TAP.

Concernant les fêtes de fin d'année, la réflexion a commencé et donnera lieu à une nouvelle réunion mardi prochain : les cartes de vœux pour les séniors seront également réalisées par les enfants dans le cadre des TAP.

f) **Stérilisation des chats errants :**

Alain PEYROU précise qu'il reste 9 chats à stériliser sur les 30 prévus cette année : cela ne devrait pas poser de problème car il en a dénombré au moins 25 à faire.

Le problème administratif mentionné lors du précédent Conseil Municipal est réglé et nous avons le feu vert pour reprendre la campagne : l'association 30 millions d'amis nous accorde un délai jusqu'au 31/03/2024 et le vétérinaire est d'accord pour traiter les 9 chats manquants.

Pendant les vacances de Toussaint, le vétérinaire pourra intervenir davantage car il y aura une personne en plus.

Alain PEYROU va donc essayer de piéger d'autres chats mais le temps pluvieux est peu propice.

Pour l'année prochaine, la situation est plus compliquée :

- Selon les consignes communiquées par l'association 30 millions d'amis, le dossier est à constituer dès le mois de novembre.
- Mais le vétérinaire qui nous a accompagnés en 2022 et 2023 ne veut plus intervenir en raison principalement d'un effectif réduit mais également de tarifs trop bas.

Mme le Maire suggère de remonter cette problématique à l'association 30 millions d'amis et à la SPA.

g) **SIVU Auze Ouest Cantal :**

Antoine GENCE et Patrick EVEILLARD reviennent sur la Fête du marais qui s'est tenue le 24/09/2023 : la journée a été intense, il a fait beau et tout s'est très bien passé. Au programme, balade découverte de la faune (oiseaux, libellules, etc.), balade en poney, atelier vannerie, atelier création nature avec « Le jardin conté », présence de l'apiculteur et sculpture à la tronçonneuse par le Grizzly au niveau du rucher et de la mare, etc.

Il y avait également une buvette et un repas, comptant environ 70 personnes, préparé par Caroline ROQUES de la « Ferme de Vabres » : charcuterie, brochettes de poulet, gratin dauphinois, tarte aux pommes. Il n'y avait ni eau, ni électricité sur le site car l'idée était de garder un esprit « Nature » : cette contrainte a été bien gérée.

Des musiciens ont animé ce temps festif.

L'emplacement au niveau de la fourche de la route de la planche était vraiment adapté. L'entreprise MJM Services avait été sollicitée en amont par Jean-Paul TROUPEL : le site était très propre. Le terrain mériterait juste d'être un peu aplani.

Les tables et la remorque achetées cette année ont été très utiles.

En termes d'organisation, il y a eu une bonne coordination entre les 3 communes.

Cette fête, à l'esprit guinguette, devrait être reconduite l'année prochaine, a priori sur le même site.

Quelques points de vigilance seront à prendre en compte : assurance des chapiteaux, SACEM pour les musiciens.

Concernant le rucher pédagogique, la mise en pot de la récolte 2023 est prévue ce samedi 21/10/2023 : il y aura 15 à 16 kilos pour la commune de Lacapelle-Viescamp qui seront répartis dans des petits pots pour les colis du CCAS et dans des pots plus gros pour la cantine. Mme le Maire propose d'ajouter le miel du rucher à la liste des producteurs locaux cités en point 1.b.

h) **Travaux :**

Jean-Paul TROUPEL fait le point sur les travaux récents :

- Entretien des espaces verts : 4^{ème} passage sur les communaux / 6^{ème} passage dans le Bourg et le cimetière.
- Fauchage des bas-côtés : le passage d'automne est terminé.
- Carrefour de la maisonnette de Vabret : l'aménagement définitif a été réalisé par le Conseil Départemental.
- Carrefour à Jallès Haut : une installation temporaire, visant à faire ralentir les automobilistes avant la descente vers Jallès bas, est actuellement testée. Les relevés du radar implanté à Jallès Haut ont été réceptionnés : 80% des automobilistes sont au-dessous de 70 km/h. La réflexion se poursuit.
- Déploiement de la fibre : les travaux se poursuivent à différents endroits sur la commune (pose des chambres, passage des câbles, etc.) mais nous ne connaissons pas les dates de mise en œuvre effective. Mme le Maire indique avoir donné toutes les autorisations requises pour la pose des poteaux.

Concernant la base multi-accueil, Mme le Maire précise les échéances suivantes :

- Lundi 15/10/2023 : lancement des appels d'offres.
- Vendredi 20/10/2023 : visite sur site d'une entreprise de charpente.
- Lundi 06/11/2023 : clôture des appels d'offres.
- Vendredi 17/11/2023 à 8h15 : présentation à la commission Travaux de l'analyse des offres. Il convient ensuite de s'accorder quelques jours pour demander le cas échéant des pièces complémentaires.
- Jeudi 23/11/2023 : présentation en Conseil Municipal.

S'agissant du projet photovoltaïque :

- La demande de raccordement a été faite auprès d'Enedis.
- Nous attendons un 2^{ème} devis : peu d'entreprises assurent la pose de panneaux sur une toiture en zinc (technique de pose différente).

Mme le Maire indique que le Préfet a procédé à la liquidation du produit des amendes de police. Il nous a été attribué, suite à la demande déposée par Mme le Maire, par l'intermédiaire du Conseil Départemental, un montant de 3 700 € pour le renforcement de la voirie de Verniols (enrochement) : cette somme, venant en complément des subventions DETR et Fonds Cantal Solidaire, permettra de faire face aux surcoûts auxquels nous avons été confrontés sur ce chantier.

Concernant le regroupement des ordures ménagères, le retour des administrés est globalement positif.

Quelques modifications restent à apporter quant à la disposition (pertinence du lieu choisi) ou l'aménagement (containers OMR avec ou non des colonnes de tri, colonnes enterrées ou pas, etc.).

Des problématiques ont été remontées par des habitants à Jallès, Verniols, Bourg, Cassan/Calvanhac :

- Jallès : Suite à la réunion qui s'est tenue cet été avec les habitants, la décision a été prise de repositionner un regroupement au milieu du village. Le lieu définitif reste à préciser en concertation avec les propriétaires locaux.

- Verniols : La problématique porte sur l'odeur des containers, notamment en période de fortes chaleurs. Depuis, la CABA a revu le nombre de bacs implantés afin de supprimer les containers inutiles. Une autre piste serait d'enlever les bacs d'ordures ménagères du centre de Verniols. Mme le Maire a rencontré le propriétaire de 2 parcelles au niveau du lieu actuel et du triangle à l'embranchement avec la RD 18 en direction d'Aurillac. La CABA a indiqué qu'elle ne positionnera pas de colonnes de tri sur ce triangle car elles seraient trop proches de celles de Puechbroussou et de Martal. En commission Travaux, il a également été identifié le risque de décharge sauvage comme cela a pu l'être dans le passé au carrefour entre la D18 et la D64 : le repositionnement des containers au centre de Martal avait permis de solutionner ce problème. Mme le Maire indique qu'une autre solution serait d'enlever les containers à Verniols mais ce serait un échec car on enlèverait un service. A certains endroits, les containers seront enterrés : cela devrait contribuer à limiter les odeurs. La réflexion se poursuivra lors de la réunion des commissions Travaux et Environnement / Aménagement prévue le mardi 24/10/2023 à 17h00 : M. BRULFERT de la CABA sera présent.
- Bourg : Une problématique d'odeurs a également été remontée. La réflexion est également en cours pour potentiellement déplacer les containers.
- Cassan/Calvanhac : Au Cassan, les containers ne sont pas tous positionnés du même côté. Certains usagers restent au milieu de la rue pour vider d'un côté et de l'autre, ce qui crée un problème de sécurité routière. Par ailleurs, compte tenu de la proximité entre les containers de Cassan et ceux de Calvanhac, la question se pose de ne faire qu'un seul point de regroupement.

i) **Tourisme / Sentier du tour du lac :**

La 2^{ème} phase concerne la portion allant du Bourg au marais du Cassan. L'étude est terminée : il va falloir acquérir assez rapidement deux portions de terrains situées juste avant le pont de la Marie. Une autre parcelle nécessaire à ce projet a été achetée par EDF en 2022.

j) **Contrôle URSSAF :**

Ce contrôle, dont le but est de vérifier l'application des législations relatives aux cotisations et contributions obligatoires recouvrées par les organismes de recouvrement, portait sur les années 2020 à 2022.

L'URSSAF avait demandé des pièces en amont ; le contrôle sur place a ensuite duré 2 jours et demi, fin septembre.

Mme le Maire indique que le rapport fait état de 3 observations :

- Le calcul réalisé sur les indemnités qui lui sont allouées était erroné. En effet, le fait qu'elle soit également vice-présidente à la CABA a pour effet de porter son indemnisation totale, en tant qu'élu, à un montant supérieur à 50% du plafond annuel de la Sécurité Sociale, seuil au-delà duquel les collectivités doivent verser des cotisations et contributions sociales. Jusqu'à présent, la commune n'avait jamais eu de Maire cumulant des fonctions d'élu CABA : cette subtilité n'a pas été vue.
- Sur la période 2020 à 2022, des cadeaux supérieurs à 150 € ont été faits à deux agents partant à la retraite : les montants correspondants ne peuvent être exonérés de charges sociales.
- Mme le Maire bénéficie d'un contrat de retraite supplémentaire : la partie patronale n'a pas été soumise à la CSG-CRDS, ni au forfait social de 20%.

L'URSSAF a procédé au calcul des rattrapages à faire : pour les 3 années, les oublis de cotisations représentent un montant total de 10 311 € pour lequel il est possible de demander un étalement.

Une amende, dont le montant n'est pas encore connu, s'appliquera potentiellement en sus.

k) **Convocation à la gendarmerie :**

Suite à une plainte déposée contre elle, Mme le Maire a été convoquée à la gendarmerie, le 13/09/2023, pour s'expliquer sur ses agissements en tant que Maire. Serge POTEL a, en effet, signalé des dysfonctionnements dans un rapport adressé au Préfet et a fait un dépôt de plainte pour « faux et usage de faux ». La gendarmerie a transmis le dossier au Parquet pour savoir quelle suite donner à ces accusations.

Jean-Paul TROUPEL a également été convoqué car Serge POTEL a mentionné des malversations portant sur les sommes « importantes » versées pour le départ à la retraite de son épouse.

Des accusations ont également été formulées par Serge POTEL sur le fait de savoir si les convocations papier pour les Conseils Municipaux lui sont bien remises car il pense ne pas toujours être informé. A sa demande, les convocations ne lui étaient plus adressées par mail : il semble finalement préférable de reprendre ce circuit afin de conserver une preuve d'envoi.

Patrick EVEILLARD s'interroge sur l'opportunité de prendre un avocat : les fonctions exercées par Mme le Maire doivent lui permettre d'être assistée en pareille situation.

l) **Eglise :**

Mme le Maire a été informée aujourd'hui du fait que le chanoine Philippe BOYER a été nommé sur la paroisse de Saint-Paul-des-Landes et Lacapelle-Viescamp.

m) **Comité des fêtes / Printemps 2002 :**

Mme le Maire fait état de la volonté d'une équipe de personnes dynamiques de reprendre le comité des fêtes qui était en sommeil depuis 2018.

L'Assemblée Générale se tiendra le jeudi 16/11/2023 à 20h30 à la salle polyvalente du Bourg.

L'inventaire des biens à transférer devrait avoir lieu le samedi 28/10/2023 matin : Mme le Maire précise qu'il est important que la mairie soit représentée.

Un point est fait en séance sur la situation de l'association Printemps 2002. Les statuts prévoyaient qu'en cas de dissolution, le solde bancaire soit versé à la commune. Or, l'ACDA n'est pas une association de la commune à proprement parler. Mme le Maire a proposé que la commune fasse le lien : versement de Printemps 2002 à la commune puis versement de la commune à l'ACDA. Le principal intérêt est qu'il y ait une traçabilité.

Mme le Maire précise qu'il est temps d'engager une réflexion quant aux subventions versées aux associations : il faut repenser notre accompagnement et remettre à plat les modalités d'attribution des subventions.

n) **Rencontre avec M. DELHOSTAL :**

Mme le Maire indique avoir rencontré M. DELHOSTAL, en présence d'une tierce personne. M. DELHOSTAL possède de très nombreux livres : il n'a pas d'héritier et aurait souhaité en donner à la commune. Mme le Maire a réservé sa réponse pour le moment. Peut-être aurions-nous la possibilité de faire une bibliothèque sur un pan de mur de la nouvelle salle des associations ? Sur le principe, les conseillers présents sont d'accord pour répondre favorablement à la proposition de M. DELHOSTAL.

2. **Approbation du compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 30/08/2023**

(cf. compte rendu transmis à l'ensemble des conseillers le 14/10/2023)

Jacqueline BOULANGE a remarqué une erreur en page 1 : « Pouvoir à Serge PEYROU » au lieu de « Alain PEYROU ».

Alain PEYROU suggère de corriger le point « m) Campagne de stérilisation des chats errants » : la véritable problématique est que le vétérinaire ne peut plus assumer cette tâche en raison d'un manque d'effectif et de tarifs trop bas.

Vote :

Pour : 12	Contre : 0	Abstention : 0
-----------	------------	----------------

Sous réserve des modifications précitées, le compte rendu du 30/08/2023 est approuvé à l'unanimité des conseillers présents ou représentés.

3. Subvention extraordinaire à l'ACDA

Mme le Maire précise que ce sujet a déjà été évoqué brièvement (cf. point 1.m. ci-dessus).

Elle est toutefois obligée de reporter le vote de la délibération car :

- La Préfecture de Mauriac n'a pas renvoyé les éléments justificatifs de la dissolution de l'association.
- Le virement n'a pas encore été fait sur le compte de la Mairie.

4. Recrutement d'un enseignant dans le cadre des TAP

Mme le Maire indique que Mme MAURY a animé un atelier théâtre dans le cadre des TAP.

Afin de pouvoir rémunérer cette intervention, il convient de prendre une délibération.

Les tarifs calculés selon la formule prévue par le décret n° 66-787 du 14/10/1966 sont projetés en séance : ils diffèrent en fonction du statut de l'enseignant et de la mission assurée.

Mme le Maire propose de rémunérer l'animation de l'atelier théâtre selon le tarif « Heure d'enseignement », à savoir 24,82 € / heure.

Mme le Maire suggère, par ailleurs, d'élargir la délibération pour couvrir potentiellement d'autres situations : surveillance du midi par un enseignant en cas d'indisponibilité d'un agent, etc.

Le projet complet de délibération est lu en séance.

Vote :

Délibération DE_2023_64 : Recrutement d'enseignants de l'éducation nationale animant des activités périscolaires		
Pour : 12	Contre : 0	Abstention : 0

5. Agents communaux :

a) Attribution de la prime pouvoir d'achat :

Mme le Maire précise qu'il existe 2 dispositifs à différencier :

- La prime de pouvoir d'achat exceptionnelle,
- La garantie individuelle du pouvoir d'achat (Gipa).

La Gipa répond à des règles précises :

- Seuls 2 des 4 agents répondaient aux critères concernant la période de référence.
- Finalement, après avoir saisi, dans l'outil de calcul, l'indice en début de période et l'indice en fin de période, il s'avère qu'aucun agent n'y a droit.

Seuls peuvent en bénéficier les agents dont l'évolution du traitement indiciaire est inférieure, sur une période de référence de 4 ans, à celle de l'indice des prix à la consommation.

La prime de pouvoir d'achat exceptionnelle, d'un montant de 300 à 800 €, sera versée à compter d'octobre aux agents de l'État et de la fonction publique hospitalière.

Par contre, le décret n'est toujours pas sorti pour les collectivités.

Mme le Maire a sollicité le Centre de Gestion qui lui a conseillé de ne pas voter la délibération pour le moment : le Gouvernement a indiqué que le décret sortirait d'ici fin octobre.

Ce point sera donc à revoir, d'ici la fin d'année, à l'occasion d'un prochain Conseil Municipal.

b) **Mise en place du Compte Epargne Temps :**

Mme le Maire indique que cette délibération sera également vue lors d'un prochain Conseil Municipal.

En effet, il faut au préalable que le Comité Technique du Centre de Gestion ait donné son avis : celui-ci devrait se réunir aux alentours du 20/11/2023.

6. **Inscription au programme « Villages d'Avenir »**

Mme le Maire présente le programme « Villages d'Avenir » porté par l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT). Sur le même principe que le programme « Petites Villes de Demain », l'idée est d'accompagner les communes rurales de petite taille via la mise à disposition d'une offre d'ingénierie sur 12 à 24 mois.

Le dispositif a été présenté aux élus par le Préfet et la Direction Départementale des Territoires (DDT).

Les thématiques possibles sont multiples : habitat, logement, mobilité, services au public, patrimoine, etc.

Plusieurs communes de la CABA, dont celle de Lacapelle-Viescamp, ont des projets de transition écologique.

Ainsi, Mme le Maire propose de candidater « en grappe » avec les communes de Ayrens, Labrousse, Lascelles, Velzic, Ayrens et Yolet sur cette thématique, en s'engageant dans la production d'énergie renouvelable et la réduction des consommations énergétiques des bâtiments publics (en lien avec la démarche « Plan de Rénovation Energétique des Bâtiments », dite PREB).

Cette inscription au programme « Villages d'Avenir » ne demande aucune dépense : c'est juste un apport en ingénierie. Par ailleurs, il est possible que dans le futur, l'adhésion à ce dispositif devienne un label.

Vote :

Délibération DE_2023_65 : Inscription au programme « Villages d'Avenir »		
Pour : 12	Contre : 0	Abstention : 0

7. **Désignation du référent déontologue de l' élu local**

Mme le Maire procède à la lecture du courrier de la Préfecture du 01/08/2023 relatif à la désignation du référent déontologue de l' élu local.

L'article 218 de loi 3DS (loi n° 2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification) prévoit la possibilité pour tout élu local de pouvoir « consulter un référent déontologue chargé de lui apporter tout conseil utile au respect des principes déontologiques » consacrés dans la Charte de l' élu local (article L.1111-1-1 du Code général des collectivités territoriales).

L'AMF 15 (Association des Maires et des Présidents d'EPCI du Cantal) propose les noms de 3 référents déontologues susceptibles de nous accompagner.

Mme le Maire propose de retenir le nom de René PAGIS, magistrat retraité, qui a répondu favorablement à sa sollicitation.

La nomination du référent déontologue court jusqu'à l'expiration du mandat municipal 2020-2026.

Le référent déontologue peut être saisi par tout élu local de la collectivité, par voie écrite, de préférence par mail précisant dans son objet « Saisine du référent déontologue – Commune de Lacapelle-Viescamp – Confidentiel ».

Le référent déontologue doit exercer sa mission en toute indépendance et impartialité.

Les avis et conseils qu'il donne demeurent consultatifs.

Le référent déontologue sera rémunéré par une indemnité dont le montant et les modalités de versement restent à déterminer.

Annelise MICHEL-GAGNAIRE précise que ce dispositif se généralise dans de nombreuses administrations.

Aurore LEFEBVRE et Patrick EVEILLARD s'étonnent : nous avons tous signé la charte de l'élu et, à présent, on nous ajoute des obligations avec des intervenants à rémunérer, le tout à la charge de la commune.

S'en suivent de longs échanges entre les conseillers présents.

Délibération DE_2023_63 : Désignation de M. René PAGIS en tant que référent déontologue pour les élus locaux		
Vote :	Pour : 6	Contre : 0 Abstention : 6 <i>(Patrick EVEILLARD, Aurore LEFEBVRE, Jérémy LABRUNIE, Alain PEYROU, Serge POTEL, Simone SALAT)</i>

8. Questions diverses

- Rally-Mémoire des séniors : Patrick EVEILLARD indique que sa femme Marie-Claire a participé, ce mercredi 18/10/2023, à cette activité proposée par l'ACDA. Il n'y a pas eu le nombre escompté de participants car, en même temps, il y avait une intervention du CLIC. Il est dommage qu'il n'y ait pas eu de concertation.
- Atelier informatique : Jacqueline BOULANGE précise que, ce mardi, l'accès internet ne fonctionnait pas. Habituellement, cet atelier se déroule à la Mairie. Delphine QUILLET étant absente, Mme le Maire a préféré que cette activité soit déplacée exceptionnellement à salle polyvalente du Bourg. L'intervenant n'était pas informé et n'a pas amené de box, d'où ce problème logistique.
- SIVU Auze Ouest Cantal : Patrick EVEILLARD et Antoine GENGE signalent que le banc sur le délaissé du marais du Cassan a été accroché par un véhicule. Jean-Paul TROUPEL s'en est occupé : le banc va être remplacé.

Toutes les questions ayant été abordées, **la séance est levée à 23h40.**